

Question écrite de M. François Harmann, du 14 novembre 2001: «Heure de fermeture du parking du cimetière de Saint-Georges».

Etant donné que le cimetière de Saint-Georges ferme ses portes à 17 h 30 (et avec lui le parc à véhicule) et que des cérémonies sont encore fixées à 16 h, de nombreuses familles dans la peine sont contraintes, au sortir du service, de se dépêcher de déplacer leur voiture, au lieu de pouvoir poursuivre leur nécessaire travail de deuil. Ce qui peut être considéré comme un certain manque de respect envers leur deuil.

Ne serait-il pas possible de construire une séparation physique entre le parking et le cimetière proprement dit. Cette séparation permettrait de continuer à fermer le cimetière à 17 h 30, alors que le parking, lui, fermerait à 19 h ou à 20 h.